

Ségur de la Santé : les annonces du Premier ministre sont insuffisantes pour un accompagnement de qualité !

Paris, le 10 novembre 2021. Après de très longs mois de silence, le Premier ministre a enfin annoncé des mesures pour répondre aux conséquences du « Ségur de la Santé » sur les droits fondamentaux des personnes accompagnées en établissement ou à domicile. Ces annonces sont un premier pas mais restent insuffisantes. Le Collectif Handicaps regrette que les annonces ne concernent que les soignants et paramédicaux -conservant des inégalités de traitement iniques entre professionnels- alors que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins.

Depuis des mois, les associations membres du Collectif Handicaps ont alerté le gouvernement concernant les effets du « Ségur » sur la dégradation de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile. Lundi, le Premier ministre a apporté des réponses en annonçant notamment la revalorisation dès novembre des professionnels soignants, laquelle sera étendue aux professionnels soignants des établissements financés par les départements. Le Collectif Handicaps prend acte de ces premières annonces.

Comme l'a indiqué le Premier ministre, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins. Les professionnels médico-sociaux non soignants (éducateurs, moniteurs-éducateurs, veilleurs de nuit, agent de sécurité, etc.) remplissent des fonctions indispensables pour répondre aux aspirations et besoins des personnes accompagnées en établissement ou à domicile et tout particulièrement pour les personnes qui ont des besoins d'accompagnement complexe. L'attente est toujours forte pour que ces professionnels bénéficient eux aussi d'une juste revalorisation de leur métier. Il n'est pas concevable de conserver des inégalités de traitement entre deux professionnels soignants ou non.

Les conséquences du Ségur qui ont aggravé des difficultés déjà existantes laisseront des traces encore longtemps. Les réflexions sur une transformation de l'offre en phase avec les aspirations et besoins des personnes en situation de handicap ainsi que sur les métiers du secteur (formation, conditions de travail, salaires, etc.) sont nécessaires. Il va de soi que ces réflexions doivent se mener avec les personnes concernées et leurs associations représentatives. Le Collectif Handicaps souhaite qu'elles soient menées dans la droite ligne des recommandations du Comité des droits des Nations unies, et en respectant les singularités de chaque situation de handicap, et ce, dans un contexte de structuration de la 5^e branche de la Sécurité sociale. Les réflexions devront également prendre en compte les difficultés du secteur de l'aide à domicile. Le Collectif Handicaps reste donc vigilant et poursuit sa mobilisation notamment au travers de la [pétition](#) qui réunit ce jour plus de 60 000 signatures.

Enfin, le Collectif Handicaps regrette vivement que des politiques publiques concernant les personnes en situation de handicap se bornent à des mesures de « rattrapage » alors qu'en les considérant dès leur construction, l'effectivité de leurs droits fondamentaux ne seraient pas sans cesse fragilisée.

Contacts presse :

Stéphane Lenoir – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr – 06 14 85 42 62

Arnaud de Broca – 06 20 51 04 83